

Rapport de la commission technique concernant le préavis n° 67 relatif à l'octroi d'un crédit pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située à l'avenue du Mt-Blanc sur le tronçon compris entre la route de Begnins et la rue du Midi.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission technique composée de :
Pascal Regazzoni 1^{er} membre et rapporteur
Véronique Villaine
Daniel Richard
Jacques Tacheron
Moritz de Hadeln

s'est réunie le 8 juillet dernier. Tous les membres étaient présents.

Nous remercions M. Yannick Cuenot, délégué du service technique et M. Thierry Genoud, municipal pour les réponses à nos questions, les précisions apportées spontanément et les documents mis à disposition de la commission.

Questions / réponses :

- Le terme de malfaçon est-il justifié ?

Non, c'est une évolution des matériaux et l'expérience qui ont montré que ce n'était plus adapté.
(La fonte plus ancienne a mieux tenu que l'acier.)

- Le problème étant dans toute l'avenue du Mt-Blanc, pourquoi ne pas le régler une fois pour toutes ?

On doit intervenir aussi par rapport aux autres acteurs car le coût ne serait pas le même si la commune intervenait en solo sur le reste de l'avenue.

- S'il ne s'avérait pas possible de maintenir la fouille sur le trottoir, quel en serait le surcoût ?

Le problème viendrait surtout de la gestion de la circulation et la conduite de gaz s'y trouvant ; on prend profit de la fouille pour changer la conduite d'eau de place pour limiter les risques de fouilles multiples.

- Concernant les feux de circulation, le chantier se fera-t-il en une fois avec les mêmes feux ou en tronçon par rapport à l'avancée du chantier ?

En plusieurs étapes, par rapport à la situation des travaux.

- Comment gérer un éventuel retard du chantier du pont, rte de Luins ?

Ce chantier ne démarrera pas avant et au plus tard 3 mois après la mi-septembre.

- Le coût prévu pour le poste « ingénieur civil » est-il normal ?

Si on prend en compte l'ensemble du coût du chantier soit CHF 430'000.- + frais au taux de calculs SIA, c'est normal.

- Y aura-t-il un subside de l'ECA ?

Cela dépend du type d'équipement mais dans le cas présent il sera de CHF 56'649.- .

- De quel type sera le futur enrobé de la route ? Est-il prévu antibruit et/ou anti-eau ?

Sans être prévu spécialement, il convient aux deux, mais il a été privilégié un enrobé soutenant mieux le poids des camions nombreux sur cet axe. De toute façon un revêtement antibruit n'est pas efficace à 50 km/h et moins.

- Est-il prévu de laisser un conduit en attente pour de futurs besoins : fibre ou autres ?

Non, si cela est compréhensible pour un privé, cela n'a aucune utilité pour les collectivités qui ne peuvent prévoir les demandes et besoins futurs.

- Une piste cyclable est-elle prévue après travaux ?

Non, en raison de la taille de cette artère que l'on ne peut réduire.

- Et pourquoi pas un trottoir mixte piéton/vélo ?

Non plus pour les mêmes raisons, la taille des trottoirs sauf sous le pont.

- Quelle est la répartition de ce préavis entre la commune et le service du gaz ?

Le montant du préavis ne concerne que notre part.

- Lors du préavis 15, la commission avait émis le vœux qu'un état des lieux des conduites d'eaux soit mis en place. Quand est-il ?

La synthèse est en travaux, mais ce n'est pas prioritaire : en sachant que l'on ne peut pas planifier les demandes d'ouvertures des routes par d'autres acteurs dont on pourrait tirer profit pour nos propres besoins. Mais dans l'ensemble, notre réseau se porte bien.

Remarques de la commission

Il nous semble que les problèmes de circulation aient été sous estimés. Il serait souhaitable d'informer la population au moyen d'un tout-ménage par ex.

De plus, comme les préavis nous arrivent toujours tard, il serait souhaitable que la planification de ce genre de chantier soit à l'ordre du jour des communications du municipal concerné.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande, à l'unanimité, d'accepter le préavis N° 67 et :

- d'accorder le crédit de CHF 573'000.- frs et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux :
- d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de CHF 573'000.- frs :

La commission :

Pascal Regazzoni (1er membre et rapporteur)

Véronique Villaine

Daniel Richard

Jacques Tacheron

Moritz de Hadeln